

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2 BLAISE PASCAL

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2012 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2 BLAISE PASCAL à délivrer des diplômes nationaux ;

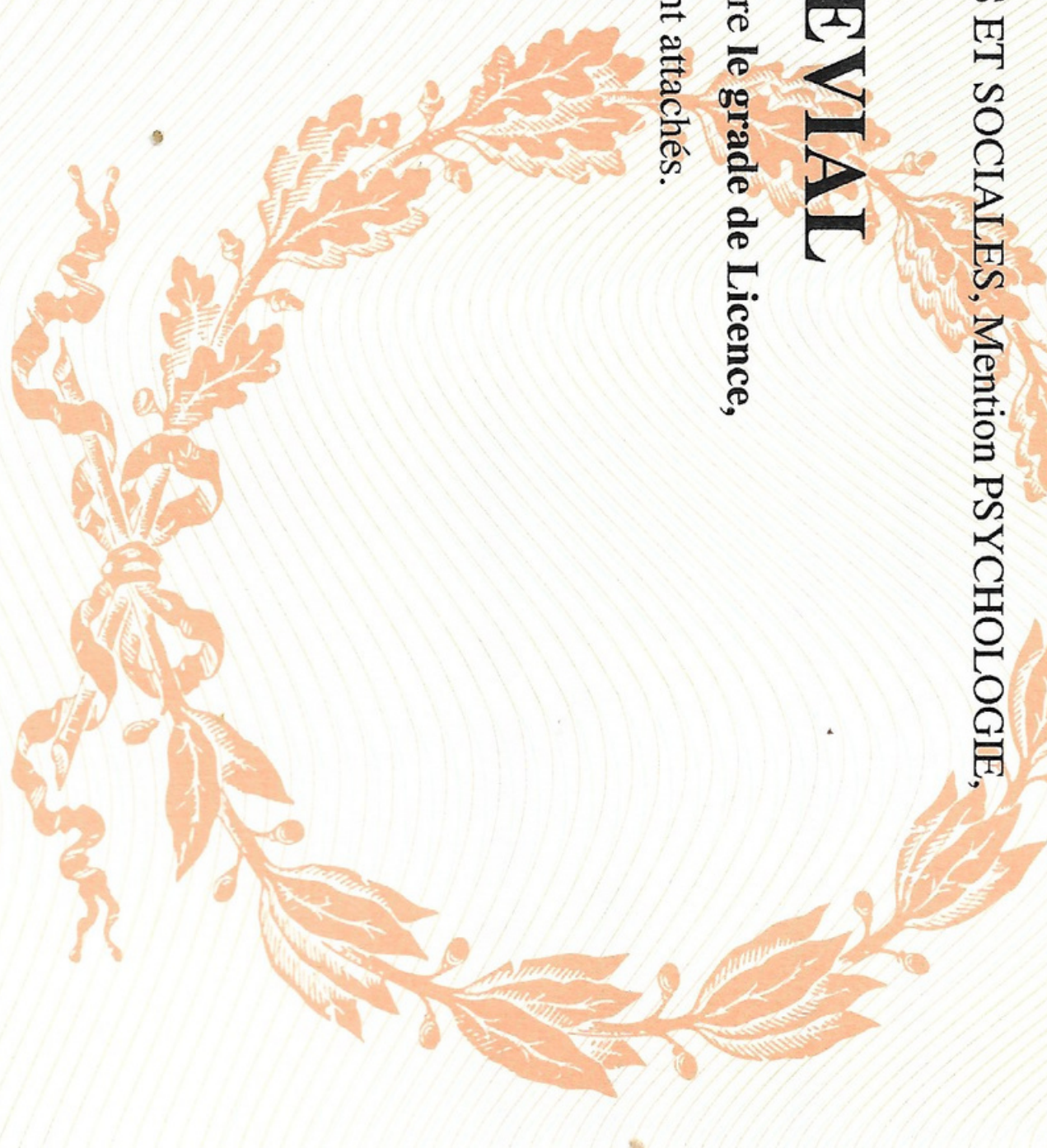
Vu les pièces justificatives produites par Mme ELISE LONGEVIAL, née le 11 mars 1978 à POTTIERS (086), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Mention PSYCHOLOGIE,**
mention passable

est délivré à **Mme ELISE LONGEVIAL**

au titre de l'année universitaire 2014-2015, et confère le **grade de Licence,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Fait à Clermont-Ferrand, le 07 décembre 2015

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N° CLFERRI1 /2015201402298

10377206

Mathias BERNARD

Marie-Danièle CAMPION